



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques

LD/MM

Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE PERMANENT 2016 DST 02-01

OBJET : avis de vigilance vagues submersion et vents violents

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4, ainsi que les articles L.2212-4 et L.2212-5 portant obligation de prise de mesures de sûreté.

Vu la circulaire interministérielle numéro 10C/E/11/23223/C du 28 septembre 2011.

ARRETE

Article 1 : En raison de la puissance de vagues qui déferlent sur la digue du port de Lomener lors des phénomènes météorologiques signalés par Météo France, l'accès à la digue est interdit à toute personne non habilitée dès lors que les services de Météo France diffusent une alerte locale de niveau jaune pour un phénomène de vents violents ou de vagues submersion.

Article 2 : la signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue, de jour comme de nuit, par les services techniques municipaux.

Article 3 : le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Monsieur le Directeur des services techniques municipaux, Madame le Commissaire central de police de Lorient, Monsieur le Chef de service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le **18 FEV. 2016**

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 strada ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex